

Grille de Cotisation

2025

En adhérant au syndicat France générosités, les membres doivent régler une cotisation pour France générosités ainsi qu'une contribution à son fonds de dotation l'Institut pour le Développement des Générosités et une contribution à l'École de la générosité.

France générosités (FG)

N°SIRET : 49791837500047

France générosités est le syndicat français des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. France générosités valorise le secteur, défend les intérêts de ses membres et soutient le développement de la générosité.

De façon concrète, France générosités :

- ▶ Représente le secteur auprès des pouvoirs publics, des médias et des partenaires privés.
- ▶ Informe et forme les publics concernés sur les aspects juridiques et fiscaux de la collecte.
- ▶ Assure un travail de veille, d'expertise et d'information.
- ▶ Accompagne et soutient ses adhérents dans leur stratégie de collecte.
- ▶ Réalise des études marketing et juridiques.
- ▶ Mutualise certains services.

Appel des cotisations FG : En janvier

L'Institut pour le Développement des Générosités (IDG)

N°SIRET : 51916735700010

L'Institut pour le Développement des Générosités a été créé à l'initiative des membres de France générosités pour promouvoir la générosité et la culture du don en France.

La contribution à cet Institut permet de financer chaque année toutes les actions de sensibilisation, de développement et de promotion de la générosité. Dans le cadre du nouveau plan stratégique 2023-2028 voté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale, l'IDG poursuivra ses actions tournées vers le grand public en confortant notamment la plateforme de référence infodon.fr ; en développement d'un dispositif d'engagement des membres et en développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes.

L'Ecole de la générosité (EDG)

N°SIRET : 791 094 261 00025

Afin de répondre à cet objectif de développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes, France générosités accompagne le déploiement de L'Ecole de la générosité, association qui a pour objet de sensibiliser les citoyens, et en particulier les jeunes en milieu scolaire, à la générosité et à l'action philanthropique. Pour soutenir ce projet, la levée d'une contribution supplémentaire à l'Institut du développement des générosités pour contribuer au financement de l'Ecole a été mise en place en 2024.

Appel à contribution à l'IDG et à l'Ecole de la générosité : première semaine de juillet

Grille des cotisations 2025

Montant des ressources privées	Cotisation FG Montant (en €) * (Facturation janvier)	Contribution IDG Montant (en €) ** (Facturation juillet)	Contribution EDG (Facturation juillet)	Total annuelles
Jusqu'à 1 M€	676,80 €	338,40 €	200,00 €	1 215,19 €
Entre 1 et 2 M€	1 107,04 €	553,52 €	200,00 €	1 860,57 €
Entre 2 et 4 M€	1 844,27 €	922,13 €	200,00 €	2 966,40 €
Entre 4 et 8 M€	2 703,57 €	1 351,78 €	750,00 €	4 805,35 €
Entre 8 et 16 M€	4 916,45 €	2 458,22 €	750,00 €	8 124,67 €
Entre 16 et 32 M€	6 637,44 €	3 318,72 €	750,00 €	10 706,16 €
Entre 32 et 64 M€	9 218,94 €	4 609,47 €	2 000,00 €	15 828,40 €
Entre 64 et 100 M€	10 426,51 €	5 213,26 €	2 000,00 €	17 639,77 €
Supérieur à 100M€	12 291,11 €	6 145,55 €	2 000,00 €	20 436,66 €

* Montant des ressources privées année N-2 : produits issus de la générosité du public et autres fonds privés. (Article 24 des Statuts et Article 8 du Règlement Intérieur)

** Montant correspondant à 50% de la cotisation France générosités.